

CONVENTION TYPE

BULLE SNOEZELEN

MA BULLE MAGIQUE

Centre pluridisciplinaire pour toute la famille

Convention de mise à disposition de la BULLE SNOEZELEN

Entre

Ma Bulle Magique ASBL

N° d'entreprise : BE0755.477.174

Siège : Avenue Molière 84, 1190 Forest

Représentée par Céline Postelmans et Arnaud Lambrecht

Ci-après dénommée « MBM » ou « l'ASBL »

Et

Madame / Monsieur : ...

Domicilié(e) : ...

Ci-après dénommé(e) « le Preneur »

Préambule

L'ASBL Ma Bulle Magique a pour objet le développement d'un centre pluridisciplinaire centré sur le bien-être des enfants, adolescents, adultes et familles.

Dans ce cadre, MBM met ponctuellement sa **Bulle Snoezelen** à disposition des thérapeutes internes ou externes, afin de proposer des séances respectueuses de l'approche Snoezelen et en accord avec les valeurs de bienveillance, d'inclusion et de respect des rythmes individuels.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet la mise à disposition de la salle Snoezelen située dans les locaux de MBM, Avenue Molière 84, 1190 Forest.

L'activité du preneur est : ...

L'activité exercée doit être cohérente avec la philosophie Snoezelen et les valeurs de MBM. Toute nuisance, dérive thérapeutique ou non-respect de l'esprit du lieu pourra entraîner une rupture immédiate du contrat.

Article 2 – Description du local et du matériel

Le Preneur a accès à la salle Snoezelen d'environ 8 m², équipée notamment de :

- colonne à bulles,
- fibres optiques lumineuses,
- coussins,
- banc de relaxation,

- cabane-refuge,
- différents éclairages,
- tapis et zone au sol moelleuse,
- matériels sensoriels au sol et au mur,
- miroirs au mur,
- matériels sensoriels dans des paniers
- ...

Le matériel sensoriel est fragile et doit être manipulé avec soin. Tout dommage ou dégradation constatée sera facturé au Preneur.

Article 3 – Modalités d’occupation et Paiement

L’utilisation de la salle se fait exclusivement sur **réservation préalable**.

MBM accorde l’accès à la salle selon les disponibilités. Les horaires doivent être strictement respectés afin de garantir la qualité de l’expérience pour tous les utilisateurs.

Toute occupation en dehors du créneau prévu sera facturée.

Tarifs d’utilisation de la salle Snoezelen (thérapeutes **externes à MBM) :**

- Séance individuelle (30 min) : 20 € par séance
- Plage horaire du matin (1 matinée par semaine – 8h à 12h) : 80€ par mois
- Plage horaire de l’après-midi (1 après-midi par semaine – 13h à 20h) : 160€ par mois

Les tarifs incluent :

- l’accès à la salle et au matériel sensoriel ;
- les charges (eau, chauffage, électricité, internet) ;
- l’entretien et la maintenance régulière de l’espace.

Article 4 – Engagements du Preneur

Le Preneur s’engage à :

- respecter les **règles de la pratique Snoezelen** (silence, respect du rythme de la personne, absence de directives contraignantes) ;
- garantir la sécurité et le bien-être des personnes accompagnées ;
- **ne pas introduire de nourriture, boisson, chaussures, GSM ou objets non autorisés dans la salle ;**
- désinfecter les surfaces et **ranger le matériel** après usage ;
- éteindre les lumières, fermer les appareils et laisser la salle en parfait état ;

- ne pas fumer dans l'ensemble du bâtiment ni devant l'entrée.

Article 5 – Responsabilités et assurances

Le Preneur est responsable des personnes qu'il accompagne, ainsi que de tout dommage causé aux locaux, au mobilier ou au matériel durant son occupation.

Il est tenu de souscrire **une assurance en responsabilité civile professionnelle**, et d'en fournir une copie à MBM chaque année.

Article 6 – Litiges

En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Fait à Forest, le ...

En deux exemplaires, dont un remis à chacune des parties.

Pour l'ASBL Ma Bulle Magique

Céline Postelmans et Arnaud Lambrecht
(Signatures)

Le Preneur

(Signature)

